

LE NOUVEAU CENTRE DES ARCHIVES NATIONALES : un projet clé pour la Nation et l'avenir de sa mémoire

Le président de la République a annoncé le 9 mars 2004 la décision du gouvernement de lancer la construction du nouveau centre à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), consacrant l'engagement de l'État en faveur d'un patrimoine essentiel pour la Nation.

D'une capacité de 320 km linéaires, le nouveau centre est destiné à collecter, conserver et communiquer les archives des administrations centrales de l'État depuis 1790 et pour les trente ans à venir. Il vient s'ajouter aux centres de Paris et de Fontainebleau qui demeurent, tout en évoluant, en lien avec ce nouveau projet.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- identifier les archives comme un domaine d'excellence de l'action du ministère de la culture et de la communication au service de l'État et du public ;
- répondre à la saturation actuelle des deux centres à vocation générale de Paris et de Fontainebleau. Il s'agit, au delà d'une simple augmentation quantitative des capacités de stockage, de faire évoluer de manière significative les moyens, les méthodes et les services dédiés aujourd'hui par l'État à la fonction archive ;
- assurer pour les trente ans à venir la collecte des archives centrales de l'État et des fonds privés d'intérêt national, grâce à une capacité de stockage de 320 km linéaires ;
- prendre la mesure de l'administration électronique et l'adapter aux impératifs futurs du service public des archives sur le plan de la pérennité, de la sécurité et de l'accès aux données archivées au format électronique ;
- conserver le patrimoine - sous toutes ses formes - dans des conditions optimales de façon à permettre sa transmission intégrale aux générations futures ;
- rendre ce patrimoine accessible au plus grand nombre en augmentant les capacités d'accueil des usagers des archives : étudiants, universitaires, généalogistes, ou simples particuliers curieux de l'Histoire, à la recherche de leurs racines ou désireux de faire valoir un droit ;
- organiser pour les plus jeunes une initiation à la dimension patrimoniale, historique et civique des archives, grâce à un service éducatif ouvert au territoire proche et au-delà ;
- mettre en œuvre une politique scientifique et culturelle ambitieuse en liaison avec le réseau des archives et le monde de la recherche, en région comme en Europe, sur un plan national et international.

LE NOUVEAU CENTRE, OUTIL D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

La localisation du nouveau centre à Pierrefitte-sur-Seine est avant tout symbolique d'un choix où se mêlent, à parts égales, souci de continuité et volonté de rupture. Le choix d'une implantation à quelques lieues de la basilique de Saint-Denis, haut lieu de l'histoire nationale et témoignage des très riches heures du Nord de Paris, est la traduction d'une inscription dans la longue durée. Un choix renforcé par une mémoire des lieux encore vive et fortement marquée par l'esprit d'entreprise, le travail et ses luttes. Mais une implantation dans cette zone est loin de cantonner les archives à la seule évocation du passé, fut-il glorieux ou émouvant. Il projette les archives dans un

espace en mouvement, au sein d'une population jeune, plurielle. C'est un choix d'avenir, car le nouveau centre des archives, loin d'être une forteresse enfermant notre précieuse mémoire, sera le miroir dans lequel la France de demain se reconnaîtra.

La construction du nouveau centre à Pierrefitte-sur-Seine est aussi un choix pragmatique. Sa proximité immédiate avec l'Université de Paris VIII rend possibles de fécondes synergies avec le monde de l'enseignement et de la recherche. Enfin, cette implantation au terminus de la ligne 13 du métro, rendra le futur établissement facilement accessible de Paris et de l'ensemble de la région parisienne. Les collectivités territoriales concernées (département de Seine-Saint-Denis, communes regroupées au sein de la communauté d'agglomérations de Plaine Commune) ont dès le début soutenu ce projet, dont elles ont fait un élément moteur d'aménagement et de requalification de l'espace. Ce choix s'inscrit par ailleurs dans la politique globale d'aménagement du territoire en région parisienne et bénéficie, à ce titre, du soutien des instances interministérielles. L'impact attendu de l'installation de cet équipement structurant d'une envergure nationale et d'une visibilité internationale, est à la mesure des efforts engagés par l'État.

Le projet a été conçu par la direction des Archives de France, avec le concours des centres d'Archives nationales, et de l'Établissement Public de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux Culturels (EMOC). La réflexion sur le programme architectural et fonctionnel a été entreprise dès le mois de décembre 2002. Le concours pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancé durant l'été 2004 et sa première phase s'est achevée à la fin du mois d'octobre 2004 par la sélection de cinq équipes. Le jury du concours s'est réuni pour la deuxième fois le 20 avril 2005 sous la présidence de Martine de Boisdeffre, directrice des Archives de France. La désignation de l'architecte retenu intervient aujourd'hui.

UN PROJET, PLUSIEURS DYNAMIQUES

La mise en œuvre du projet immobilier s'accomplit dans le cadre d'une concertation multiple menée avec les collectivités territoriales, les agents des Archives et leurs représentants, les usagers et les praticiens des archives. Elle s'accompagne d'une série de réflexions et de travaux, constitutifs de plusieurs dynamiques dépassant le seul cadre d'un projet immobilier. Leurs axes principaux sont les suivants :

- L'organisation administrative des Archives nationales

Le 24 mars 2005, le ministre de la culture et de la communication Renaud Donnedieu de Vabres, a installé une mission d'étude sur « L'organisation administrative des Archives nationales », qu'il a confiée à Bernard Stirn, conseiller d'État. Cette mission est composée des historiens Pierre Miquel, Patrice Gueniffey et du journaliste Patrick de Carolis. Elle devra rendre ses conclusions avant la fin du mois de septembre 2005. La modernisation des structures administratives doit nécessairement accompagner celle des outils et c'est l'objet de cette mission que d'en définir la nature, les modalités et la portée.

- La fonction scientifique et culturelle du nouveau centre

Les missions des archives et les attentes des utilisateurs d'aujourd'hui sont connues. Mais une dynamique de projet autour des futures fonctions scientifiques et culturelles du nouveau centre se dessinent. Afin de nourrir la réflexion, un comité scientifique, composé de représentants des usagers (universitaires, chercheurs, généalogistes) et de partenaires institutionnels et professionnels, a été installé le 24 septembre 2004 auprès de la directrice des archives de France. Il a principalement pour mission d'exprimer les attentes des publics des archives durant toute la phase d'élaboration du projet et ce jusqu'à sa mise en œuvre.

- La refonte du système d'information

Le nouveau centre devra mettre en œuvre les ultimes évolutions des technologies de l'information et de la communication. Cette impulsion est de nature à faire du futur système d'information commun aux sites parisiens un vecteur de rationalisation, d'efficacité du service offert aux utilisateurs et de sécurité. Le système comportera deux grands pôles : un pôle de gestion de l'ensemble de la chaîne archivistique (collecte, récolement et gestion de l'espace, traitement des archives, communication, gestion de la bibliothèque) et un pôle de gestion de l'information documentaire. Il devra aussi proposer une extension vers Internet et une offre de services à distance liée. Il pourra s'agir de services rendus aux usagers professionnels (administrations versantes) comme aux utilisateurs à fins de recherche des fonds. Le système devra intégrer une plate-forme d'archivage électronique à la mesure de la révolution numérique aujourd'hui en cours dans le domaine de la production de l'information par les services de l'État.

Les applications qui constitueront ce système pourront servir aux autres centres des Archives nationales, et constituer un modèle de référence pour d'autres organisations en charge de la gestion des archives. D'importantes campagnes de dématérialisation des instruments de recherches sont à prévoir en parallèle, chantier de conversion rétrospective d'une importance majeure.

- La préparation des fonds avant déménagement (chantier des fonds)

Le déménagement sur le site de Pierrefitte concerne 180 km linéaires d'archives : 60 km l. du centre parisien pour la période 1790-1958, ainsi que les archives présidentielles, 120 km l. en provenance du centre de Fontainebleau pour la période 1958 à nos jours. Au cours des années à venir, d'indispensables opérations de désinfection, dépoussiérage, re-conditionnement, de reclassement, de microfilmage, de numérisation et de restauration seront à entreprendre.

Ce chantier de préparation des fonds est aussi complexe que stratégique. Mais l'état matériel et sanitaire des collections est à la base du succès d'un transfert de fonds d'archives d'une ampleur rarement égalée.

ARCHITECTURES D'ARCHIVES

Les archives et l'architecture ont de secrètes affinités, des registres communs : la matérialité, la stratification et l'épaisseur du temps, leur sont consubstantielles, au point qu'il existe une réelle histoire des architectures d'archives.

Depuis leur installation en 1808 à l'Hôtel de Soubise, l'histoire des Archives nationales fut jalonnée de constructions audacieuses, d'abord concentrées à Paris,

dans le quadrilatère du Marais. On y poursuivit longtemps le rêve de Napoléon, jamais réalisé, de bâtir un « Palais des Archives ». C'est ainsi que furent conçus, sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire, les Grands dépôts voûtés, qui devaient abriter, entre autres, l'exceptionnel fonds des registres du Parlement de Paris, puis la salle du Trésor des chartes et son armoire de fer, écrins précieux et prestigieux pour les grands documents de l'Histoire de France, et enfin de nouveaux dépôts monumentaux, le long des rues des Archives et des Quatre-Fils. Au XXe siècle, le Marais connut encore l'installation dans l'Hôtel de Rohan, en 1927, et le regroupement des espaces de lecture dans le bâtiment du CARAN, en 1988. Dans un second mouvement, plusieurs centres d'archives spécifiques, implantés en région, sont venus renforcer le centre historique : le Centre des Archives contemporaines à Fontainebleau, inauguré en 1979, le Centre des archives du Monde du travail, aménagé dans l'ancienne usine Motte-Bossut à Roubaix en 1993, et le Centre des archives d'outre- Mer inauguré en 1966 à Aix-en-Provence, qui fut agrandi en 1986 et en 1996.

Au cours des quinze dernières années, c'est aux collectivités territoriales, soutenues par le ministère de la culture et de la communication, que l'on doit une campagne de construction particulièrement intense. Les bâtiments de cette période ont été conçus pour répondre à de nouveaux impératifs : ceux de la conservation de supports de plus en plus divers et ceux de la communication à des publics toujours plus nombreux, aux attentes multiples. Au-delà de leur mission traditionnelles, ils s'attachent à proposer une offre culturelle et pédagogique de qualité. Parmi les inaugurations très récentes, citons pour mémoire celles des Archives départementales des Yvelines, de l'Oise, de la Sarthe, ou des Archives municipales de Lyon, des réalisations présentées dans l'ouvrage : « Les bâtiments d'archives, 1986-2003 », édité en 2004 par la direction des Archives de France. Il en ressort une vision renouvelée du bâtiment d'archives, où sont distinguées et mises en scène les fonctions de conservation des archives et les fonctions d'accueil du public ; un bâtiment plus ouvert sur l'espace public, inséré dans un environnement architectural et urbain qu'il contribue à structurer.

Cette dynamique architecturale est aujourd'hui reprise et amplifiée par les projets conçus et présentés pour le concours d'architecture du nouveau centre des Archives nationales. La masse d'archives à conserver, l'ampleur des surfaces, le choix d'un site en pleine évolution constituaient autant de défis pour les architectes. La grande qualité des projets, la diversité des solutions proposées sont de nature à enrichir la problématique des architectures d'archives dans l'esprit de cette belle définition de Jean Favier, historien et directeur général des Archives de France jusqu'en 1994 : « Le bâtiment d'archives est le lieu où s'actualise l'histoire à l'horizon des hommes ».

CENTRE DES ARCHIVES NATIONALES PIERREFITTE-SUR-SEINE

Maîtrise d'ouvrage

Ministère de la culture et de la communication

Direction des archives de France

Études préalables

ÉMOC, Établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels

Maîtrise d'œuvre

Parmi les 96 équipes ayant fait acte de candidature au concours de maîtrise d'œuvre, le jury a sélectionné le 19 octobre 2004 les cinq équipes suivantes :

- Patrick BERGER, architecte mandataire, Grand prix national d'architecture 2004.

Jacques Anziutti (architecte associé), Michel Desvigne (paysagiste), Coyne et Bellier (BET structure), A C V (BET acoustique), Louis Choulet (BET fluides), Transsolar (climatique du bâtiment), Bureau Michel Forgue (économiste).

- Odile DECQ - Benoît CORNETTE, architecte mandataire, Lion d'or 2000 à la Biennale internationale d'architecture de Venise. Louis Benech (paysagiste), BEHI SA (BET génie climatique), Louis Choulet (BET fluides), Batiserf Ingénierie (BET structure), Ayda ingénieurs conseils (acousticien), ACE Consultants (économiste).

- Massimiliano FUKSAS, architecte mandataire, Grand prix national d'architecture 1999.

Florence Mercier (paysagiste), BETOM Ingenierie (BET tous corps d'État / économiste), ALTIA (acousticien).

- Stéphane MAUPIN, architecte mandataire, jeune architecte, auteur du projet classé second au concours international pour le centre Pompidou à Metz, en 2003. Pascal Cribier (paysagiste), Coteba (BET tous corps d'État), Bureau Michel Forgue (économiste), DVVD - Daniel Vaniche (consultant façades / structure).

- Marc MIMRAM, architecte mandataire, Equerre d'argent en 1999. Franck Neau (paysagiste), Marc MIMRAM Ingénierie SA (BET structure / économiste), ALTO Ingénierie (BET fluides / développement durable), LASA (acousticien).

10 mai désignation de l'architecte retenu

Descriptif

La construction de cet équipement nouveau a été décidée par le Président de la République en mars 2004. Il est destiné à regrouper l'ensemble des archives centrales de l'État depuis 1790, remédiant à la saturation des locaux actuels et à l'inadaptation fonctionnelle de certains d'entre eux.

Outre les locaux nécessaires à la communication des documents, ce projet d'envergure permettra d'accueillir 320 kilomètres linéaires. Cet établissement est destiné à collecter, conserver et communiquer les archives des administrations centrales de l'État depuis 1790 et pour les trente ans à venir. Il complète le réseau des équipements actuels de Paris et de Fontainebleau.

Le choix du site de Pierrefitte-sur-Seine marque la volonté de l'État d'intégrer cet équipement majeur de la vie publique au sein de la cité, dans un territoire en devenir, aux portes de Paris.

Objectifs

Les principales caractéristiques du programme de ce nouvel équipement culturel sont les suivantes :

- linéaire d'archives : 320 km

- capacité des salles de lecture : ± 310 places

- estimation des effectifs de travail : ± 300 personnes

- surface utile de l'équipement : 60 300 m²

- surface hors œuvre de l'équipement : 77 700 m² (dont traitement et conservation des archives : 83 %)

Programmiste : Millénaire 3 consultants

Calendrier prévisionnel : la livraison est prévue pour 2009
Budget prévisionnel : 119 millions d'euros (valeur août 2002)

Projet de Massimiliano Fuksas / Florence Mercier / Betom / Altia

Le projet part d'un travail sur la géographie des lieux, sur les différentes échelles du site, sur la recherche d'une dimension poétique, sur le dialogue avec la ville environnante : « L'étude de son fonctionnement, le positionnement de ses accès, son orientation urbaine, sa lisibilité morphologique sont des enjeux importants afin que cet équipement ne soit pas conçu comme un énième élément isolé et introverti qui se juxtapose ou s'ajoute à la ville, mais qu'il devienne un véritable générateur d'urbanité ».

Partant de la ville « comme conjugaison, coexistence du chaos et de l'ordre », comme dualité, le projet a commencé de prendre forme : à l'est, face aux Tartres, un bâtiment « bien ancré au sol, imposant, réfléchissant et précieux » héberge les magasins d'archives et la grande salle de lecture. Haut de 42 mètres, long de 180, habillé d'une peau en aluminium qui s'effiloche avec une trame en losange au niveau du soubassement et des vides entre les boîtes des magasins, il joue de ses matières et des effets de lumière.

A l'ouest, des volumes légers et transparents, suspendus, contiennent les bureaux, les salles de conférences et la réception du public. Ces volumes se multiplient dans un jeu de réflexion sur la façade en aluminium du bâtiment d'archives ainsi que dans les bassins d'eau.

Des bâtiments qui sont faits « non pas pour être contemplés mais pour être parcourus comme des morceaux de ville. »

« Ce projet continue le développement d'une nouvelle poétique de la légèreté. Plus que d'un bâtiment on pourrait parler de la construction d'un nouveau paysage, d'une nouvelle géographie. L'eau, les espaces boisés, l'emploi des matières nobles, l'extrême attention pour les techniques, tout est là pour rendre agréable ce lieu de travail et de vie. »

contacts :

Direction des Archives de France
Pierre Fournié
Tél. : 01 40 27 67 17
pierre.fournie@culture.gouv.fr

EMOC

Sylvie Lerat
Tél. : 01 44 97 78 04
s.lerat@emoc.fr

Le 9 mai 2004, le Président de la République annonçait la décision de construire un nouveau centre pour les archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine, en Seine-Saint-Denis, consacrant ainsi l'engagement de l'État en faveur du patrimoine, de la mémoire, de l'histoire de la nation. Le nouveau bâtiment, d'une capacité de 320 kilomètres linéaires, est destiné à collecter et à conserver les archives des administrations centrales de l'État depuis 1790 et pour les trente ans à venir, mais aussi à communiquer sur ce fonds exceptionnel. Il vient s'ajouter aux centres de Paris et de Fontainebleau, qui, loin de disparaître, évolueront en lien avec ce nouveau projet. L'horizon temporel qui s'ouvre devant nous à Pierrefitte est de 30 ans. Cela peut sembler court au regard de l'âge des archives conservées par les Archives nationales - les plus anciennes remontent aux Mérovingiens (VIIe siècle). Mais c'est tout de même une durée qui situe l'enjeu de prospective lié à la réalisation de ce nouveau Centre. La diversité des solutions proposées lors du concours d'architecture du nouveau centre des Archives nationales est fidèle à cette belle définition de Jean Favier, historien et directeur général des Archives de France jusqu'en 1994 : « Le bâtiment d'archives est le lieu où s'actualise l'histoire à l'horizon des hommes ». L'architecte retenu par le jury dessine ce nouveau lieu de travail et de vie.

LES ARCHIVES NATIONALES

Une invention de la Révolution française hier. Une mission phare du ministère de la culture et de la communication aujourd'hui et demain. Le décret du 7 septembre 1790 crée les Archives nationales. Il s'agit alors d'assurer la conservation des documents produits par les nouvelles institutions, au premier rang desquelles l'Assemblée nationale, de prendre en charge les fonds des administrations d'Ancien Régime et les archives saisies comme biens nationaux. Le décret du 2 novembre 1793 place l'ensemble des dépôts existants sous une autorité unique, celle de l'Archiviste de la République. La loi du 7 messidor an II [25 juin 1794] précise l'organisation administrative des archives et affirme trois grands principes :

- la centralisation des archives de la Nation ;
- le libre accès des citoyens aux archives ;
- la nécessité d'un réseau archivistique national.

Depuis 1959, l'administration des archives dépend du ministère de la culture et de la communication au sein duquel la direction des Archives de France est chargée de concevoir, d'animer et de contrôler l'action de l'État en matière d'archives publiques. De nos jours, la communication des Archives est régie par la loi du 3 janvier 1979, depuis peu intégrée dans le Code du Patrimoine. Une refonte de cette loi est à l'étude dans le sens d'une plus grande ouverture au public et d'une modernisation du service public des archives.

LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE

La direction des Archives de France anime, oriente, évalue et contrôle l'action de l'État en matière d'archives publiques à des fins administratives, civiques, scientifiques et culturelles. Elle veille à la sauvegarde des archives privées présentant, du point de vue de l'histoire, un intérêt public. Dans ce cadre, elle exerce trois types de missions :

- Une mission régaliennne, à caractère interministériel, qu'elle exerce en application de la loi du 3 janvier 1979 relative aux archives ;
- Une mission tête de réseau vis-à-vis des services d'archives nationales et des services décentralisés sur lesquels elle exerce un contrôle scientifique et technique ;
- Une mission de direction culturelle.

La direction des Archives de France est dirigée depuis janvier 2001 par Madame Martine de Boisdeffre, Conseiller d'État. Son organisation, fixée par un arrêté du 25 mars 2002, vise à prendre en charge au mieux ces différentes missions :

- le département du réseau institutionnel et professionnel a en charge l'animation du réseau des services d'archives publics ou privés, le suivi des questions d'organisation statutaire des services nationaux et territoriaux, de la politique de déconcentration et d'aménagement du territoire en matière d'archives et de la mise en œuvre des programmes de coopération avec les collectivités territoriales, la collecte de l'information statistique et l'élaboration des éléments d'analyse prospective, le suivi des personnels et l'animation des relations sociales, la politique de formation aux métiers des archives, les questions budgétaires ;

- le département de la politique archivistique et de la coordination interministérielle a en charge les affaires juridiques (élaboration de textes législatifs et réglementaires, coordination de la politique de communicabilité des archives, liens avec la commission d'accès aux documents administratifs et de la commission nationale de l'informatique et des libertés), la coordination des politiques de collecte des archives publiques (définition des règles et des normes de gestion, d'évaluation, de sélection et de collecte) et privées ;

- le département de l'innovation technologique et de la normalisation a la charge de la définition des normes professionnelles en matière de traitement et de conservation des archives, du suivi et de la validation de la mise en œuvre de ces normes, assure une veille technologique dans ces domaines, suit les projets d'aménagement et de construction des bâtiments, assure une fonction de conseil en matière d'informatisation des services et coordonne la politique de recherche de la direction ;
- le département des publics a la charge de définir et de coordonner la politique en faveur des publics, la politique de diffusion scientifique, de publication d'instruments de recherche et de réalisation de bases de données, la politique d'action culturelle et éducative appliquée aux archives, d'assurer la communication interne et externe de la direction. L'inspection générale des archives de France exerce le contrôle scientifique et technique et l'évaluation des services.

Le Haut comité des Célébrations nationales et la délégation aux Célébrations nationales conseillent le ministre chargé de la Culture pour la définition des objectifs et des orientations de la politique des célébrations nationales et proposent les anniversaires susceptibles d'être inscrits chaque année parmi les célébrations nationales. - www.archivesdefrance.culture.gouv.fr

LES CINQ PREMIERS CENTRES DES ARCHIVES NATIONALES

Les Archives nationales sont aujourd'hui constituées de cinq centres conservant près de 365 km linéaires de documents : deux centres à vocation générale (le Centre historique des Archives nationales situé à Paris, dans le Marais, et le Centre des Archives contemporaines situé à Fontainebleau) et trois centres spécialisés (le Centre des Archives d'outremer situé à Aix-en Provence, le Centre des archives du monde du travail situé à Roubaix et le Centre national du microfilm situé à Espeyran dans le Gard).

Centre historique des archives nationales (CHAN), Paris 60, rue des Francs-Bourgeois. 75141 Paris cedex 03 - www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan

Situé dans le Marais, le Centre historique des Archives nationales conserve et communique les archives de la France depuis les Mérovingiens jusqu'en 1958. Aux archives des organismes et établissements d'Ancien Régime supprimés à la Révolution, se sont ajoutés les fonds des assemblées, les archives des administrations centrales de l'Etat, ainsi que des archives privées et les minutes des notaires parisiens. Le centre conserve également les fonds de la Présidence de la République. Ces fonds sont sous la responsabilité scientifique de plusieurs sections : la section ancienne (des origines à 1789) dont relèvent le service des sceaux et le service de l'onomastique, la section du XIXe siècle (1789 à 1914), la section du XXe siècle (1914 à 1958, archives présidentielles), la section des cartes et plans et de la photographie, la section des archives privées, le minutier central des notaires parisiens. Deux départements ont en charge la politique des publics : le département de la communication des documents, dont dépend le Centre d'Accueil et de Recherche des Archives Nationales (CARAN, inauguré en 1988, actuellement fermé pour travaux) ; le département de l'action éducative et culturelle dont relève le musée de l'Histoire de France. Un département a en charge la conservation des fonds 99,7 km linéaires occupés par les archives

Centre historique des archives contemporaines (CAC), Fontainebleau 2, rue des Archives. 77300 Fontainebleau - www.archivesnationales.culture.gouv.fr/cac/fr/

Ouvert en 1969, le Centre des archives contemporaines a pour vocation d'accueillir, par l'intermédiaire du Service des Missions, chargé d'entretenir les relations avec les services producteurs, les archives de l'ensemble des organes centraux de l'Etat (grands corps de l'Etat, ministères et secrétariats d'Etat, organismes publics de toute nature dont les compétences s'étendent à tout le territoire tels que établissements publics nationaux, autorités administratives indépendantes, délégations, etc.). Le Centre n'intervient cependant pas auprès des ministères des Affaires étrangères, de la Défense, dotés de leur propre service d'archives. Les fonds d'archives conservés par le Centre de Fontainebleau sont généralement postérieurs à 1958. 193 km linéaires occupés par les archives (documents papier). 220 millions de documents textuels numérisés -

Centre des archives d'Outre-Mer (CAOM), Aix-en-Provence 29, chemin du Moulin-Detesta. 13090 Aix-en-Provence, www.archivesnationales.culture.gouv.fr/caom/fr/

Le Centre des archives d'outre-mer conserve deux grands ensembles au passé administratif et archivistique différent : les archives des ministères qui furent chargés du XVIIIe siècle au XXe siècle des colonies françaises ; les archives transférées des anciennes colonies et de l'Algérie au moment des indépendances entre 1954 et 1962

à l'exclusion des archives de gestion restées dans les pays concernés. S'y ajoutent des archives privées et d'entreprises relatives à l'outre-mer ainsi qu'une bibliothèque, une cartothèque et une iconothèque spécialisées. André Chamson, directeur général des archives de France, fit le choix d'implanter à Aix-en-Provence un service des archives d'outre-mer au moment où s'achevaient les décolonisations et où se construisait à Aix-en-Provence un pôle universitaire. Le bâtiment, inauguré en 1966, a été agrandi en 1986 et 1996. 37 km linéaires occupés par les archives. 60 000 cartes et plans. 80 000 photographies.

Centre des archives du monde du travail (CAMT), Roubaix 78, boulevard du Général-Leclerc. 59057 Roubaix. www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt
Inauguré en octobre 1993, le Centre des archives du monde du travail a pour mission de collecter, de traiter, de conserver et de mettre à la disposition du public les archives produites par l'ensemble des acteurs du monde du travail. Sont principalement concernées : les archives des entreprises industrielles, des entreprises commerciales, des banques et des assurances ; les archives des organismes professionnels, des syndicats patronaux et ouvriers et des associations créées dans le cadre de la vie professionnelle ; les archives des architectes ; les archives personnelles de particuliers ayant joué un rôle important dans le monde professionnel (administrateurs, ingénieurs, représentants du personnel, prêtres-ouvriers etc.). Les archives du monde du travail sont constituées pour l'essentiel, mais non exclusivement, par des fonds privés d'organismes n'ayant pas d'obligation légale de versement. Le Centre entretient donc des relations de partenariat avec les producteurs qui lui confient leurs archives par voie de dépôt ou de don. Le Centre est implanté dans un lieu de mémoire réhabilité, l'usine Motte-Bossut de Roubaix, très bel exemple de ces usines construites dans la deuxième moitié du XIXe siècle, que l'on a appelées les « châteaux de l'industrie ». 35 km linéaires sont occupés par les archives.

Centre national du microfilm (CNM), Espeyran - Domaine d'Espeyran. 30800 Saint-Gilles-du-Gard. <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/cnm/fr>
L'organisation du regroupement à des fins de conservation de tous les microfilms d'archives français en un lieu unique et adapté à cette fonction, fut officialisée par un décret de février 1964 et devint effective en 1973 avec la mise en service du Dépôt central de microfilms, installé dans le parc du château d'Espeyran. Appelé aujourd'hui Centre national du microfilm, il a pour missions de recevoir et de conserver dans les meilleures conditions un exemplaire des collections de microfilms de sécurité et de complément des archives nationales et territoriales, de vérifier leur bon état, d'effectuer des copies des films existant en un seul exemplaire, de réaliser des copies de lecture. Il peut aussi réaliser des microfilms à partir de documents papier appartenant à d'autres centres.